

### Guide du candidat

Création le 20/11/2018 Version du 18/03/2021 Ref :V1.GC-20-21

Page 1 sur 5

## La validation des Acquis d'Expérience : les objectifs

La Validation des Acquis d'Expérience (VAE) est une voie de certification. Son objectif est de permettre d'obtenir tout ou une partie d'un diplôme en rapport avec son expérience professionnelle.

## La validation des Acquis d'Expérience : les prérequis

Toute personne justifiant d'une activité :

- professionnelle salariée,
- non salariée,
- bénévole ou de volontariat.

Les activités mentionnées plus haut peuvent être de nature et exercées sur une même période. Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel sont prises en compte.

mais aussi toute personne:

- inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau,
- Ayant exercé des responsabilités syndicales,
- Ayant exercé un mandat électoral local ou une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé.

La durée minimale d'activité est de 1 an que l'activité ait été exercée de façon continue ou non.

# Comment engager une procédure VAE à Avignon Université ? Les différentes étapes

Les exigences de la démarche : rigueur, autonomie, capacités rédactionnelles et respect des normes universitaires.

### Je m'informe

La cellule VAE vous informe et vous conseille sur le dispositif VAE. Vous pouvez prendre rendez-vous en envoyant un mail à : <a href="mailto:sec-vae@univ-avignon.fr">sec-vae@univ-avignon.fr</a>

## > Je choisis mon diplôme à valider

Cette étape est essentielle. Vous pouvez consulter l'offre de formations d'Avignon Université en vous rendant sur notre site à la page suivante :

http://univ-avignon.fr/formations/catalogue-des-formations/



### Guide du candidat

Création le 20/11/2018 Version du 18/03/2021 Ref :V1.GC-20-21

Page 2 sur 5

Le diplôme doit être en correspondance avec vos acquis d'expérience. Il est nécessaire de faire le rapprochement entre le contenu du diplôme en vous référant au programme de formation et / ou au référentiel du diplôme et votre parcours.

#### Je fais ma demande de recevabilité – le livret I

Le diplôme pour lequel vous souhaitez obtenir la validation est choisi et correspond à vos acquis, vous pouvez dès lors, faire votre demande de recevabilité **de mars à début mai** de l'année en cours, en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://www.appigs.univ-avignon.fr/extranet/sco\_dempre.html?typedem=CVAE

La demande accompagnée des pièces justificatives est à envoyer par courriel en **une seule pièce jointe** à l'adresse suivante : **sec-vae@univ-avignon.fr** 

Le livret I a un double objectif:

- Vérifier que vous répondez au cadre réglementaire de la VAE,
- Vérifier que le diplôme visé correspond bien à votre parcours professionnel et personnel. Il s'agit de l'avis de faisabilité.

Cet avis vous est notifié par écrit, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre demande. Un devis accompagnera cet avis.

### Si je suis porteur d'un handicap

Je contacte le relais handicap pour prendre connaissance des aides et services associés sur le site de l'université : <a href="https://univ-avignon.fr/campus/accessibilite-handicap/">https://univ-avignon.fr/campus/accessibilite-handicap/</a> ou par courriel : relais-handicap@univ-avignon.fr

#### Je finance ma VAE

Selon votre situation, vous avez plusieurs possibilités de financement :

- Compte personnel de formation (CPF),
- Plan de développement des compétences de l'entreprise,
- Pôle emploi ou Régions (prise en charge des demandeurs d'emploi),
- Financement personnel.



### Guide du candidat

Création le 20/11/2018 Version du 18/03/2021 Ref :V1.GC-20-21

Page 3 sur 5

### > Je m'inscris en démarche VAE

L'inscription s'effectue après réception de la notification de recevabilité de mars à début juin de l'année en cours et en prenant contact avec la cellule VAE : <a href="mailto:sec-vae@univ-avignon.fr">sec-vae@univ-avignon.fr</a>.

Un courrier de confirmation d'inscription en VAE et un contrat ou une convention selon le cas du financement vous seront adressés par voie postale dès réception de votre paiement ou de la notification de prise en charge par votre employeur ou OPCO. Un exemplaire du contrat devra parvenir à la cellule VAE avant le mois de septembre de l'année en cours.

Parallèlement à votre inscription en démarche VAE, vous effectuerez votre inscription au diplôme. La procédure vous sera communiquée par la cellule VAE.

Vous recevrez une carte d'étudiant éditée par le Service des Etudes et de la Scolarité vous permettant un accès :

- A la bibliothèque universitaire : https://univ-avignon.fr/bibliotheque/
- Au restaurant universitaire et à la cafétéria CROUS, Camps Hannah Arendt, bâtiment sud, rez-dechaussée, 74 rue Louis Pasteur, 84 000 AVIGNON
- Aux ressources numériques universitaires : Environnement Numérique de Travail (ENT) et adresse mail « alumni »

Les frais inhérents à l'inscription au diplôme sont en sus des frais engagés pour votre démarche VAE

### > Je prépare ma validation en rédigeant mon livret II

Vous recevrez par courriel, en septembre de l'année en cours, la trame du livret II et les documents méthodologiques. Avant de commencer la rédaction de votre livret II, vous devez prendre contact avec le responsable du diplôme que vous préparez. Cet entretien est obligatoire. Le courriel de prise de rendez-vous devra être joint à votre livret II.

L'objectif du livret II est de permettre au jury d'identifier les compétences acquises et de faire le lien avec le diplôme visé.

La rédaction du livret II s'effectue de septembre N à avril N+1.

Tout au long de la rédaction du livret, il est possible d'être accompagné. Cet accompagnement qui reste **facultatif** a pour objectif de vous apporter une aide méthodologique de manière à favoriser l'expression de votre parcours et la mise en correspondance entre votre expérience professionnelle et les attendus du diplôme. D'une durée de 12 heures, l'accompagnement est constitué d'une séquence collective enrichie par un suivi personnalisé.

Une présentation de cet accompagnement est téléchargeable à <a href="https://univ-avignon.fr/formations/formation-continue/la-validation-des-acquis/">https://univ-avignon.fr/formations/formation-continue/la-validation-des-acquis/</a>.



#### Guide du candidat

Création le 20/11/2018 Version du 18/03/2021 Ref :V1.GC-20-21

Page 4 sur 5

### > Je dépose mon livret II

Le livret II finalisé est à envoyer, en un seul fichier, à la cellule VAE, par courriel à <a href="mailto:sec-vae@univ-avignon.fr">sec-vae@univ-avignon.fr</a> en mai N+1 (la date du dépôt vous sera communiquée par la cellule VAE). Vous recevrez, par courriel, un accusé de réception de votre livret.

### > je passe devant le jury VAE : les modalités d'évaluation

Une convocation vous sera envoyée par courriel et par voie postale dans un délai maximum de 15 jours. Vous devrez vous munir le jour du jury de votre convocation, d'une pièce identité, d'une clé USB comportant votre présentation et d'un ordinateur portable.

L'oral de VAE se déroule **en présentiel**, en juin et en juillet (exceptionnellement en septembre) dans les locaux du Service de Formation Tout au Long de la Vie, Avignon Université, 1 avenue de Saint Jean, 84 000 AVIGNON (arrêt de bus Thiers).

Le jury est composé d'au moins trois personnes (enseignant-chercheur et professionnel).

L'oral d'au plus d'une heure se déroule en deux temps : une présentation de 15 minutes de votre parcours et de vos motivations et un échange avec le jury.

A l'issue de cet échange, le jury délibère et vous communique le résultat obtenu.

## Celui-ci peut être:

- Une validation totale des Unités d'Enseignement et vous obtenez le diplôme,
- Une validation partielle des Unités d'Enseignement. Le diplôme n'est pas obtenu dans sa totalité,
- Aucune Unité d'enseignement n'est validée. Le diplôme n'est pas obtenu.

En cas de validation totale, vous recevrez un courrier vous informant de votre réussite ainsi qu'une attestation faisant mention des Unités d'Enseignement validées. Puis vous recevrez une attestation de réussite au diplôme délivrée par le Service des Etudes et de la scolarité. Le retrait du diplôme s'effectue à partir du site internet d'Avignon Université à la page :

https://univ-avignon.fr/formations/etudes-et-scolarite/retrait-de-diplome/

La demande s'effectue à compter de janvier de l'année qui suit votre jury.

Dans le cas d'une VAE partielle ou d'un refus de validation, vous recevrez un courrier récapitulant la délibération du jury ainsi qu'une attestation faisant mention des Unités d'Enseignement validées et non validées. Quelques semaines après votre jury, la cellule VAE vous proposera un rendez-vous téléphonique.



### Guide du candidat

Création le 20/11/2018 Version du 18/03/2021 Ref :V1.GC-20-21

Page 5 sur 5

## > Je réponds à l'enquête de satisfaction

Au terme de votre démarche VAE, vous serez invité.e à répondre à une enquête de satisfaction. Merci de votre participation.

## Quel est le calendrier de mon parcours en VAE?

Je m'informe	Toute l'année (hors période fermeture estivale)
Je choisis mon diplôme à valider	Toute l'année
Je fais ma demande de recevabilité – le livret I	De mars à début mai de l'année N
Je m'inscris en démarche VAE	De mars à début juin de l'année N
Je prépare ma validation en rédigeant mon livret II	De septembre de l'année N à fin avril de l'année N + 1
Je dépose mon livret II	Début mai de l'année N + 1
Je passe devant le jury VAE	De juin à début juillet de l'année N + 1
Je réponds à l'enquête de satisfaction	De juin à début juillet de l'année N + 1

## Taux de réussite global en VAE

2019:70 %

2020:69 %

## **Quels sont les tarifs?**

Dépôt de la demande de recevabilité – livret I : 150 €

Inscription en démarche VAE : 750 €
Accompagnement (facultatif) : 800 €

## Et après la VAE ?

Vous pouvez poursuivre vos études en cursus universitaire.

Vous serez contacté.e par la cellule VAE, par mail ou par téléphone, au cours des 6, 12 et 18 mois après la fin de votre démarche VAE. Vous serez alors invité.e à répondre à une enquête relative aux apports de votre VAE sur votre parcours professionnel.

## Qui je contacte?

Adresse mail: sec-vae@univ-avignon.fr

Téléphone: 04.32.74.32.23

Horaires : les lundi, mardi, mercredi (télétravail) et jeudi de 9h00 à 12h00 -14h00 à 16h00 et le

vendredi de 9h00 à 12h00.